

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant la mission d'animation du « Cap'Orne - Maison des transitions et du Vivant », et la volonté d'y accueillir des expositions ponctuelles et itinérantes,

Vu la décision du Président n° DP2024-29 en date du 11 juin 2024 portant signature d'une convention relative au prêt de l'exposition « La forêt en mouvement » avec l'Université de Lorraine, dont le siège est établi au 34 cours Léopold – 54052 NANCY, représentée par sa Présidente, Madame Hélène Boulanger, aux fins de présentation dans le bâtiment du Cap'Orne – 1 rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE à compter du 24 septembre jusqu'au 04 novembre 2024, pour un montant de 500 € TTC pour la durée du prêt (les frais de transport et d'installation de l'exposition étant à la charge de l'emprunteur).

Considérant la modification des dates de mise à disposition de l'exposition,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de modifier l'article 2 de la décision du Président N° DP2024-29 en date du 11 juin 2024 portant signature d'une convention relative au prêt de l'exposition « La forêt en mouvement » avec l'Université de Lorraine, comme suit :

« Article 2 : que le prêt est consenti aux fins de présentation dans le bâtiment du Cap'Orne – 1 rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE à compter du 24 septembre 2024 jusqu'au **03 décembre 2024**. »

Article 2 : que les autres articles restent inchangés.

Rombas, le 29 juillet 2024

Affichage au siège le 29.07.2024

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Avis de réception en préfecture
057-200056190-20240729-DP2024-41-CC
Date de télétransmission : 29/07/2024
Date de réception préfecture : 29/07/2024

Lionel FOURNIER